Industrie sucrière : vote massif pour une grève illimitée

by Jean-Denis Permal on 2012-08-11 12:15:00

Le torchon continue à brûler entre la Mauritius Sugar Producers Association (MSPA) et le Joint Negotiating Panel (JNP). Les artisans de l'industrie sucrière ont voté massivement pour y déclencher une grève illimitée.• Les laboureurs emboîtent le pas aux artisans bientôt

A l'issue du décompte des voix, vendredi, on a dénombré que 1 563 artisans sur un total de 1 599 votants, soit 97,7 %, ont voté pour une grève illimitée dans l'industrie sucrière. Douze autres ont voté contre et 24 ont rendu des bulletins vierges.

Parmi les votants, 1 583 (98,9 %) ont voté en faveur de la négociation collective au lieu de s'engager dans des négociations sectorielles au niveau des propriétés
sucrières.

Les artisans de Rose-Belle Sugar Estate ont également participé à cet exercice séparément. Quarante des 41 votants inscrits ont voté pour une grève illimitée et la négociation collective sur le plan national. Le dernier a rendu un bulletin vierge.

Les laboureurs emboîtent le pas aux artisans bientôt

Ce sera maintenant au tour d'environ 2 500 laboureurs de l'industrie sucrière d'entamer prochainement l'exercice accompli cette semaine par les artisans. Le vote par bulletins secrets pourrait démarrer la semaine prochaine.

Interrogé par Le Matinal, samedi, à l'issue du scrutin, Ashok Subron, principal porte-parole du JNP, a déclaré que désormais les artisans de l'industrie sucrière peuvent déclencher une grève illimitée à tout moment dans l'industrie sucrière au cas où les négociations avec la MSPA n'aboutissent pas à un accord.

Interrogé sur le fait qu'une éventuelle grève illimitée serait illégale dans la conjoncture vu que l'Employment Relations Tribunal (ERT) a émis un ordre à ce sujet, Ashok Subron devait dire que l'exercice de vote par bulletins secrets est un exercice démocratique qu'ont réalisé les travailleurs de l'industrie sucrière.

"C'est un vote de combat entre les capitalistes et les opprimés de la société. Il faut savoir que cette action syndicale est soutenue par les mouvements syndicaux et d'autres formations qui militent pour le bien-être des travailleurs", a-t-il déclaré. Pour lui, les travailleurs ne sont pas d'accord avec l'ordre émis par l'ERT.

La MSPA a vite réagi à l'issue du scrutin. L'association des propriétaires de sucreries dit qu'il n'y a qu'un accord en vigueur, jusqu'à décembre 2013, qui est respecté dans sa totalité par ses membres.

Le sujet du désaccord actuel est que les membres de la MSPA ont décidé, en mars 2012, de tenir les prochaines négociations au niveau de chaque entreprise, pour le bien des employés et des entreprises. Cette décision se justifie par le fait qu'auparavant, les membres de la MSPA étaient tous planteurs et usiniers, avec des activités et productions comparables.

Aujourd'hui, ils sont opérationnellement et financièrement très différents. Par exemple, il ne reste que cinq usines, certaines sont uniquement des planteurs, d'autres ont des raffineries. Cette décision des membres a été communiquée depuis mars 2012 aux autorités concernées - Premier ministre, ministre du Travail, ministre de l'Agro-industrie, présidents de l'ERT et de la Commission de médiation et de concilliation - aux syndicats et à tous les employés du secteur.

En ce qui concerne la menace de grève, les membres de la MSPA disent faire confiance aux institutions et aux

lois du pays et sont convaincus qu'il est primordial que l'autorité des institutions soit respectée. Ils sont tout autant persuadés du besoin de promouvoir des relations industrielles saines et harmonieuses dans notre secteur. C'est dans cet esprit qu'ils ont participé aux discussions de ces derniers jours avec le ministre du Travail pour trouver une solution au conflit actuel.

La proposition ci-dessous a donc été faite, dans un esprit de conciliation. Les membres de la MSPA ont proposé que l'association négocierait au nom de l'industrie une dernière fois en 2013. Les 21 points non résolus qui avaient été soumis au NRB ainsi que les deux points que le JNP voudrait inclure seront repris dans les négociations qui commenceront en janvier 2013. Le JNP quant à lui mettra fin à ses préparatifs de grève. "Nous gardons confiance dans l'avenir du secteur cannier et espérons que la raison prévaudra, pour le bien de notre pays", souligne la MSPA dans un communiqué émis vendredi.

MEF : respect

La Mauritius Employers Federation réaffirme que les accords collectifs négociés en 2010 n'ont jamais été remis en question par la MSPA et ses membres. Toutes les conditions de l'accord de 2010 qui est valable jusqu'à décembre 2013 sont scrupuleusement respectées et sont toujours appliquées in toto par les employeurs. L'objet du désaccord est simplement la décision prise en toute transparence par des membres de la MSPA de s'engager dans les négociations collectives au niveau de leurs entreprises plutôt qu'à celui de la MSPA en conformité avec les dispositions légales du pays. La MEF constate que les syndicats continuent de faire fi de l'autorité des institutions indépendantes du pays. Ce qui constitue un très mauvais précédent. Maurice étant un état de droit, il incombe à tout le monde de respecter les lois du pays et de ne pas agir dans l'illégalité. Le non respect de nos lois et le rejet des directives émises par des institutions indépendantes constituent un sérieux recul de démocratie industrielle et un revers pour le dialogue social qui sont inacceptables. Tout en reconnaissant l'effort du ministère du Travail et des relations industrielles pour arriver à une solution, on constate le non respect de nos lois par les syndicats. "Nous invitons les autorités à faire respecter les principes de rule of law dans le pays. Nous gardons confiance que le bon sens va prévaloir et que tous les stakeholders travaillent dans la même direction pour ramener la sérénité au niveau des relations industrielles dans le pays."

Le Matinal - http://www.lematinal.com